

PROCES VERBAL
JURY D'ADMISSION du CONCOURS INTERNE SUR TITRES
DE CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX
filière infirmière

MARDI 11 OCTOBRE 2016

En référence au décret 2012-1466 du 26/12/2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière et à l'arrêté du 25/06/2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne sur titres et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

Vu les avis publiés, en date du 19/07/2016 sur le site de l'Agence Régionale de Santé et par note de service interne au CHU de POITIERS N° 16-175,

Un concours interne sur titres de Cadres de Santé Paramédicaux est organisé au Centre Hospitalier Universitaire de POITIERS, afin de pourvoir **5 postes de Cadre de Santé Paramédical – filière Infirmière** (4 postes d'Infirmier(e) D.E. cadre de santé paramédical et 1 poste d'Infirmier(e) Anesthésiste D.E. cadre de santé paramédical) vacants au CHU de POITIERS.

4 candidats Infirmier(e) D.E ont déposé un dossier d'inscription :

- DANCLA Maryse
- FERNANDES Amandine
- ROGER Sandrine
- ROMANO COELHO Antonio

1 candidate Infirmier(e) Anesthésiste D.E. a déposé un dossier d'inscription :

- BARRAU Agnès

Ces derniers satisfont aux conditions prévues à l'article 6 du décret du 26/12/2012 susvisé.

Le Jury, qui s'est réuni **le 11/10/2016**, au Bâtiment AGORA Direction, comprenait :

- Madame GUERRAZ, Directeur Adjoint des Ressources Humaines, CHU de POITIERS, Présidente
- Madame CHAUVET, Directeur Adjoint, Groupe Hospitalier Nord Vienne
- Madame IMBERT, Coordonnateur Général des Soins, CHU de POITIERS
- Monsieur le Professeur DEBAENE, Président de la CME, CHU de POITIERS
- Madame BETHUNE, infirmière Cadre Supérieur de Santé, Groupe Hospitalier Nord Vienne

Conformément aux articles 5 et 6 de l'arrêté du 25/06/2013 susvisé,

le Jury, après avoir délibéré, déclare :

Filière Infirmière (Infirmier(e)s D.E.) : 4 postes

DANCLA Maryse

Admise ☒
Non admise ☐

Position n° 1

FERNANDES Amandine

Admise ☒
Non admise ☐

Position n° 4

ROGER Sandrine

Admise
Non admise

☒
☐

Position n° 3

ROMANO Antonio

Admise
Non admise

☒
☐

Position n° 2

Filière Infirmière (Infirmier(e)s Anesthésiste D.E.) : 1 poste

BARRAU Agnès

Admise
Non admise

☒
☐

Signature des Membres du Jury

POITIERS, le 11 octobre 2016
La Présidente du Jury



Sophie GUERRAZ